



## COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

---

Le Commissariat aux Assurances, établissement public, est l'autorité luxembourgeoise compétente pour la surveillance prudentielle des compagnies d'assurances directes, des compagnies de réassurance, des intermédiaires d'assurances et des fonds de pension soumis au contrôle du Commissariat aux Assurances

Afin de renforcer ses équipes, le Commissariat aux Assurances souhaite engager avec date d'entrée immédiate ou à convenir:

<p style="text-align: center;"><b>1 ACTUAIRE</b> dans la carrière S de l'employé de l'Etat</p>
--

Les candidats devront remplir les conditions suivantes:

- être titulaires d'un diplôme en actuariat délivré par une université à l'issue d'études universitaires d'au moins quatre années
- avoir une bonne pratique écrite et parlée des langues française, allemande, luxembourgeoise et anglaise
- être disposés à suivre des formations complémentaires et à assumer des missions ponctuelles à l'étranger

La demande d'emploi manuscrite devra être accompagnée:

- d'un curriculum vitae détaillé
- d'une photo d'identité récente
- d'une copie certifiée conforme du ou des diplômes

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande par courrier à l'attention du Directeur du Commissariat aux Assurances, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avant le 31 janvier 2010.

Le Directeur,

Victor ROD